

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 7 mai 2018 à 19 h 30  
Salle multifonctionnelle, 500, Montée de l'Église, L'Île-Bizard**

---

**PRÉSENCES :**

Monsieur Normand MARINACCI, Maire d'arrondissement  
Monsieur Christian LAROCQUE, Conseiller d'arrondissement  
Madame Suzanne MARCEAU, Conseillère d'arrondissement  
Monsieur Yves SARAULT, Conseiller d'arrondissement  
Monsieur Robert SAMOSZEWSKI, Conseiller d'arrondissement

**AUTRES PRÉSENCES :**

Madame Nancy Bergeron, directrice d'arrondissement  
Madame Edwige Noza, secrétaire d'arrondissement substitut

\_\_\_\_\_

Cette séance est tenue conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q. chapitre C-19)

\_\_\_\_\_

**10 - Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

\_\_\_\_\_

**CA18 28 137**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Normand MARINACCI

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mai 2018 en retirant l'item 40.01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

\_\_\_\_\_

**10 - Période de questions du public**

Le maire de l'arrondissement invite le nouveau commandant du poste de quartier 3, monsieur Martin Grenier à se présenter et à s'adresser à l'assemblée.

Par la suite un agent de police fait état des dernières interventions (maltraitance envers les aînés, plusieurs présentations dans les écoles de l'arrondissement sur gang de choix, intimidation, drogues, vol à l'étalage. Finalement, il rappelle qu'un match de hockey cosom a eu lieu dans le but de tenir une levée de fonds pour la santé mentale.

Questions :

- Madame Claudette Attala  
Elle fait état de la vitesse dans son secteur sur la rue Bellevue et demande l'aménagement de dos d'âne.
- Citoyen  
Intersection achalandée sur Triolet/Chevremont les panneaux d'arrêt ne sont pas respectés. Il aimerait que des mesures soient prises.
- Monsieur Fernand Dugas  
Il fait état des nombreux cyclistes qui ne font pas leurs arrêts obligatoires.
- Monsieur Lazare  
Il adresse des félicitations pour le parc sur le Chemin Bord-du-Lac et l'aménagement de dos d'âne. Il aimerait que d'autres mesures soient prises pour améliorer la sécurité des enfants.
- Madame Lexiane  
Elle fait état des automobilistes qui prennent des raccourcis ainsi que de la vitesse sur la rue Des Prés.

Monsieur Yves Sarault fait état des plaintes de citoyens concernant des attroupements au Parc Desmarais. Il demande l'augmentation de présence policière.

Questions du public

Début 19 h 51

Monsieur Séguin  
Il aimerait avoir des informations concernant le nouveau pont ainsi que la piste cyclable. Aussi, il aimerait faire certaines suggestions préventives concernant les inondations.

Monsieur Bakash  
Il demande des nouvelles concernant le barrage de carillon. Il aimerait connaître les moyens d'information pour les citoyens.

Monsieur Séguin  
Il constate des drapeaux rouges en bordure de son terrain et demande ce qu'il en est.

Monsieur René Gervais  
Il demande un plan d'implantation du nouveau pont et aimerait que les citoyens soient davantage informés.

Monsieur Michael Kusalic  
Il fait un suivi de son dossier concernant l'utilisation de son terrain comme exutoire de drainage de la rue Charron. Il fait également un suivi concernant la réfection de la rue Charron.

Monsieur Fernand Dugas  
Il fait un suivi concernant la réfection des rues Paquin, Roy, Monique.

Monsieur Isaac  
Réfection et drainage de la rue Charron, sur l'installation d'un panneau de limite de vitesse nautique et demande que le stationnement soit uniquement sur un seul côté de la rue Charron.

Monsieur Michael Kusalic  
Il demande si les citoyens sont invités au comité de sécurité publique.

Monsieur Lazare  
Il demande un suivi sur le projet d'installation des égouts sur Terrasse Martin et est-ce que la Ville a demandé des subventions.

Citoyenne  
Elle réside sur Croissant Barabé et explique que le coût d'installation des services municipaux est très élevé.

Fin 20 h 26

---

## 10 - Période de questions des membres du conseil

La conseillère madame Suzanne Marceau demande les préparatifs de l'arrondissement en termes de mesures d'urgence concernant les inondations (bottin d'urgence, centre d'hébergement, centre de coordination des urgences). Elle demande également une copie du bottin d'urgence. Également elle demande le moment de la démolition de l'ancien restaurant Tevere. Elle suggère qu'un avis soit transmis au propriétaire du terrain actuel pour avoir un échéancier.

---

### CA18 28 138

#### Adopter les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 3 avril 2018;

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève du mardi 24 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.05 1182714019

---

### CA18 28 139

#### Adoption des procès-verbaux des comités du conseil d'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- D'adopter le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du lundi 19 mars 2018;
- D'adopter le compte-rendu du comité de sécurité publique du mercredi 28 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.06 1182714020

---

**CA18 28 140**

**Recommander au conseil municipal d'autoriser une dépense de 779 367,10 \$, taxes incluses, pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc sur les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, octroyer le mandat de réalisation des travaux à Roxboro Excavation inc.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

De recommander au conseil municipal :

1- d'autoriser une dépense de 779 367,10 \$ t.t.i.

2- d'octroyer un contrat à Roxboro Excavation Inc. au montant de 779 367,10 \$ t.t.i. pour la réalisation des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc sur les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau.

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.01 1187474003

---

**CA18 28 141**

**Autoriser un budget à GHD Consultants Ltée pour un montant pouvant s'élever jusqu'à 48 465.87 \$, t.t.i., pour le contrôle qualité des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc sur les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau à l'arrondissement Île-Bizard-Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 16-15511 (16-155113 : Entente d'achat contractuelle #1216624).**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Normand MARINACCI

Et résolu :

1- d'autoriser une dépense de 48 465.87 \$ toutes taxes incluses;

2- d'octroyer un contrat à GHD Consultants Ltée au montant de 48 465.87 \$ toutes taxes incluses pour le contrôle qualité des travaux de reconstruction de chaussées, des égouts et de l'aqueduc sur les rues Saint-Joseph, du Moulin et Bord-de-l'Eau, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard Sainte-Geneviève, dans le cadre du contrat suite à l'appel d'offres public numéro 16-15511;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.02 1187474002

---

**CA18 28 142**

**Vente d'une parcelle du terrain 4 299 283 au propriétaire du 265, des Érables.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver la vente d'une parcelle du terrain 4 299 283 au propriétaire du 265, des Érables et de prévoir une servitude de passage pour le drainage pluvial, de non construction et de conservation du boisé sur cette parcelle de terrain et entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser la transaction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.03 1187576014

---

**CA18 28 143**

**Accorder un contrat à l'entreprise "Les Clôtures Arboit Inc." et autoriser une dépense pour un montant de 24 882,16 \$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour préparer les plans de constructions et pour réaliser les travaux de protection sur terrain de baseball au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Genève.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

1. D'autoriser une dépense de 24 882,16\$, incluant les taxes et 15% de budget contingent, pour préparer les plans de construction et pour réaliser les travaux de protection sur le terrain de baseball au parc Eugène-Dostie dans l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Genève;
2. D'octroyer un contrat à l'entreprise « Les Clôtures Arboit Inc. » au montant de 24 882,16\$, incluant les taxes et 15% de budget contingent;
3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.04 1187474005

---

**CA18 28 144**

**Approuver un avenant d'un montant maximum de 36 371,83 \$, t.t.i., modifiant le mandat et les derniers avenants accordés à Morency Perrault architectes pour des services professionnels supplémentaires d'accompagnement de la construction de la salle multi fonctionnelle jusqu'au mois de juin 2018, faisant augmenter la valeur totale maximum du contrat de la firme Morency Perrault Architecte de 346 192,67 \$ à 382 564,50 \$, t.t.i., autoriser une dépense maximale de 36 371,83 \$, toutes taxes incluses, à la même compagnie et approuver un virement budgétaire d'un montant de 33 300,00 \$ au règlement d'emprunt 0817003.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- d'approuver un avenant modifiant le mandat ainsi que les premiers avenants;
- d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 36 371,83 \$, toutes taxes incluses pour des services professionnels d'accompagnement de surveillance du projet de la salle multifonctionnelle à la firme « Morency Perreault Architectes »;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.05 1180541002

---

**CA18 28 145**

**Mandater la firme WSP afin de préparer une analyse réglementaire et un accompagnement à la résilience riveraine à L'Île-Bizard / Sainte-Geneviève et autoriser une dépense de 22 995,00 \$, toutes taxes incluses, à la même compagnie.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

De mandater la firme WSP afin de préparer une analyse réglementaire et un accompagnement à la résilience riveraine à l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève et autoriser une dépense de 22 995,00 \$ toutes taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

20.06 1187576015

---

**CA18 28 146**

**Mandater la firme d'avocats Dunton, Rainville, pour représenter l'arrondissement dans des dossiers de relations de travail**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- De mandater la firme d'avocats Dunton Rainville afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans des dossiers de relations de travail, le tout pour un montant maximum de 25 000\$;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ces dossiers.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.07

---

**CA18 28 147**

**Mandater la firme d'avocats Casavant, Mercier, pour représenter l'arrondissement dans le dossier concernant la direction de l'arrondissement**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

- De mandater la firme d'avocats Casavant, Mercier afin de représenter l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève dans le dossier concernant la direction de l'arrondissement, le tout pour un montant maximum de 25 000\$;
- De réclamer à la Ville centre le remboursement de toutes les factures encourues par l'arrondissement dans ce dossier.

La conseillère madame Suzanne Marceau vote contre.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

20.08

---

**CA18 28 148**

**Règlement modifiant le règlement de zonage CA28 0023 à l'effet d'autoriser la classe d'usage « C2 Quartier » à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.**

Il est proposé par Robert SAMOSZEWSKI

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

ATTENDU qu'avis de motion du règlement CA28 0023-20 modifiant le règlement de zonage CA28 0023 de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, à l'effet d'autoriser la classe d'usage "C2 Quartier" à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246 a été donné le 3 avril 2018;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été adopté le 3 avril 2018;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique s'est tenue le 7 mai 2018, dûment convoquée par avis paru dans le journal Cités Nouvelles du 25 avril 2018;

ATTENDU que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement CA28 0023-20 et ont renoncé à sa lecture;

Il est recommandé:

D'adopter le second projet de règlement numéro CA28 0023-20 modifiant le règlement de zonage numéro CA28 0023 de l'arrondissement l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève à l'effet d'autoriser la classe d'usage "C2 Quartier" à la grille des usages et normes de la zone C1-237 et C1-246.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.02 1187576012

---

**CA18 28 149**

**Règlement visant la modification de deux numéros civiques sur la rue Laniel et d'un numéro civique sur la rue Émile.**

Il est proposé par Suzanne MARCEAU

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

VU l'avis de motion donné du Règlement numéro CA28 0055 à l'effet de modifier deux numéros civiques sur la rue Laniel et un numéro civique sur la rue Émile à la séance du 3 avril 2018 du conseil d'arrondissement, par sa résolution CA18 28 110, et pour lequel le dossier décisionnel en fait la présentation;

ATTENDU que le projet de règlement et le dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

D'adopter le Règlement à l'effet de modifier deux numéros civiques sur la rue Laniel et un numéro civique sur la rue Émile - Règlement CA28 0055.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.03 1187905008

---

**CA18 28 150**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les dérogations mineures (CA28 0025) de l'Arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, relativement à la demande de dérogation mineure à l'égard de la propriété sise au 896, 2e Avenue située sur le lot no 4 589 531 du cadastre du Québec à l'effet d'autoriser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge latérale droite sera inférieure de 0,2 mètre à la norme prescrite à 2 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 et de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 1,98 mètre à la norme prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver conformément au règlement sur les dérogations mineures no CA28 0025 l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge latérale droite sera inférieure de 0,2 mètre à la norme prescrite à 2 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 et de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée dont la marge arrière sera inférieure de 1,98 mètre à la norme prescrite à 7,6 mètres à la grille des usages et normes de la zone R1-141 faisant partie intégrante du règlement de zonage CA28 0023 sous condition :

- Que la marge latérale droite soit conforme à la norme prescrite au règlement de zonage en vigueur lors de toute extension, agrandissement ou nouvelle construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.04 1187905018

---

**CA18 28 151**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin d'autoriser la pose de deux (2) nouvelles enseignes murales à la propriété sise au 395, rue Cherrier, sur le lot 4 298 930 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, la pose de deux (2) nouvelles enseignes murales à la propriété sise au 395, rue Cherrier, sur le lot 4 298 930 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.05 1187905024

---

**CA18 28 152**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., à l'effet d'aménager une terrasse en cour intérieure au Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 3 678 955 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, l'aménagement d'une terrasse en cour intérieure au Cégep Gérald-Godin à l'adresse sise au 15 615, boulevard Gouin Ouest, composé du lot no 3 678 955 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.06 1187905022

---

**CA18 28 153**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 65, Plage-Riviera, sur le lot 1 843 417 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Suzanne MARCEAU

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la rénovation d'éléments extérieurs d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 65, Plage-Riviera, composé du lot no 1 843 417 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.07 1187905021

---

**CA18 28 154**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 965, 4e Avenue, sur le lot 4 589 451 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Yves SARAULT

appuyé par Christian LAROCQUE

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 965, 4e Avenue, composée du lot no 4 589 451 du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.08 1187905020

---

**CA18 28 155**

**Statuer sur la recommandation du comité consultatif d'urbanisme, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'Arrondissement L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, relativement à la demande de P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 80, rue Roussin, sur les lots 4 590 222, 4 590 224 et 4 590 225 du cadastre du Québec.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'approuver, conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (CA28 0015) de l'arrondissement de L'Île-Bizard – Sainte-Geneviève, la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée à l'adresse sise au 80, rue Roussin, composée des lots no 4 590 222, 4 590 224 et 4 590 225 du cadastre du Québec sous les conditions suivantes :

- Que le boisé situé dans la cour arrière et localisé à plus de 3 mètres de la résidence, soit conservé intégralement.
- Que les arbres, identifiés au plan d'implantation présenté, situés dans les cours latérales et avant, qui sont à l'extérieur des allées de circulation et à plus de 3 mètres de la résidence, soient conservés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.09 1187905019

---

**CA18 28 156**

**Accepter un paiement de 12 392,70 \$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur des lots 4 590 224, 4 590 225 et 4 590 222 du cadastre du Québec (pour une construction future au 80, rue Roussin), en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'accepter un paiement de 12 392,70 \$ aux fins de frais de parc représentant 10% de la valeur des lots 4 590 224, 4 590 225 et 4 590 222 du cadastre du Québec (pour une construction future au 80, rue Roussin), en vertu du règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de l'Île-Bizard-Sainte-Geneviève (09-002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

40.10 1187576013

---

**CA18 28 157**

**Imposer une suspension de (2) journées au matricule 100002362, préposé aux travaux de propreté (603240), de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, suite à des avis verbaux.**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

D'imposer une suspension de (2) journées, les 8 et 9 mai 2018, au matricule 100002362, préposé aux travaux de propreté (603240), de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de l'Île-Bizard - Sainte-Geneviève, suite à des avis verbaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

50.01 1184066004

---

**CA18 28 158**

**Désignation d'un maire suppléant pour l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Robert SAMOSZEWSKI

Et résolu :

De désigner monsieur le conseiller Yves Sarault comme maire suppléant de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève pour les mois de mai, juin et juillet 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

51.01 1182714018

---

### Dépôt de documents

- Factures non associées à un bon de commande – Avril 2018;
- Liste des bons de commande approuvés – Avril 2018;
- Suivi budgétaire dépenses – Avril 2018;
- Suivi budgétaire revenus – Avril 2018;
- Virements budgétaires – Avril 2018;
- Virements PTI – Avril 2018;
- Liste des permis émis – occupation – Avril 2018;
- Liste des permis émis – construction – Avril 2018;
- Liste des permis émis – lotissement – Avril 2018.

60.01

---

### CA18 28 159

#### **Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002.**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 25 et 26 avril 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 50 000 \$ pour financer l'acquisition et la réparation d'équipements sportifs pour divers terrains sportifs - Règlement 0818-002;

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 25 et 26 avril 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 970, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1408. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0818-002 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.01 1182714008

---

### CA18 28 160

#### **Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003.**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 25 et 26 avril 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 400 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments administratifs - Règlement 0818-003;

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 25 et 26 avril 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 970, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1408. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0818-003 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.02 1182714009

---

**CA18 28 161**

**Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006**

De prendre acte du dépôt du certificat attestant du résultat de la procédure d'enregistrement des 25 et 26 avril 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 52 000 \$ pour financer l'acquisition et le remplacement d'équipement informatique - Règlement 0818-006 ;

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire de l'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement les 25 et 26 avril 2018 de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 13 970, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 1408. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement 0818-006 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

61.03 1182714012

---

**Période de questions du public**

Début 21 h 04

- Citoyen

Demande de précisions pour l'item 20.03 et 20.04.  
Entretien de la salle multifonctionnelle.

Fin 21 h 05

70.01

---

**CA18 28 162**

**Levée de la séance**

Il est proposé par Christian LAROCQUE

appuyé par Yves SARAULT

Et résolu :

De lever la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 7 mai 2018, à 21 h 06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.02

---

Monsieur le maire d'arrondissement déclare donner son assentiment à toutes les résolutions contenues au présent procès-verbal en y apposant sa signature.

---

Normand MARINACCI  
Maire d'arrondissement

---

Edwige NOZA  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 juin 2018.